

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
De la Commune de Massillargues-Atuech  
Séance du 30 Mai 2016**

Le lundi 30 Mai 2016, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni conformément à la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie GENOLHER, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs GENOLHER. BOURNONVILLE. LEGRAND. RODIERE. FLESIA. BRULFERT. TREILLES. BERILLE. SARDINOUX. BOCQUET

**Etaient absents représentés** : M. DUMESNIL par Mme GENOLHER. M. FOULC par M. BRULFERT

**Était absente excusée** : Mme BLANC

**Était absente** : Mme CARMENES

Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les sujets suivants : l'attribution d'une subvention à l'association sportive du collège d'Anduze concernant trois élèves de la commune ainsi que la révision des tarifs de la cantine et de garderie de l'école.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal est lu, approuvé à l'unanimité et signé par les membres du conseil présents.

**M. RODIERE Jacky** est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

**2016/D 34 Compteurs Linky**

Madame le Maire laisse le soin à Monsieur BOCQUET d'exposer au Conseil Municipal les éléments concernant la mise en place des compteurs Linky.

Monsieur BOCQUET explique que la directive européenne du 13 juillet 2009 stipule que des « systèmes intelligents de mesure qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité » doivent être mis en place d'ici à 2021. La loi du 17 août 2015 relative à la « transition énergétique pour une croissance verte » transpose cette directive en prévoyant la généralisation de compteurs « communicants » d'ici 2021, mais ERDF commence déjà à déployer le réseau de compteurs Linky alors que la plupart des décrets d'application prévus par ladite loi ne sont pas encore sortis.

Le déploiement de ces compteurs est décrit par ERDF mais aussi par l'ADEME comme un maillon essentiel du pilotage de la transition énergétique. Il doit optimiser la production, la distribution et la consommation d'électricité au regard des contraintes des différentes sources d'énergie électrique (nucléaire, fossiles ou renouvelables). Il s'agit non seulement de réduire la consommation globale d'électricité, mais aussi de faire face aux pics de consommation survenant lors d'un manque de disponibilité des installations nucléaires ou renouvelables, sans recourir de manière excessive aux énergies fossiles génératrices de gaz à effet de serre.

Si cet objectif est vertueux, la mise en œuvre accélérée de ce dispositif n'est pas sans poser quelques questions en matière de coût (5 à 7 milliards d'euros avancés par ERDF), en matière de suppression

d'emplois (chez les distributeurs d'électricité et leurs sous-traitants), ~~en matière de santé et de~~ sécurité (même si les avis des experts en la matière sont discordants) et de protection des données personnelles.

Enfin, alors que la transition énergétique ne réussira qu'avec la participation active de chaque consommateur, celui ne disposera que de peu d'informations sur le détail de sa consommation. La seule marge de liberté dont il disposera sera de choisir une grille tarifaire parmi celles qui lui seront proposées. En revanche, le distributeur pourra, grâce au compteur Linky, lui imposer des coupures sélectives d'électricité durant les « pics de consommation ». Pour maîtriser sa consommation, l'usager préférera sans aucun doute faire confiance à sa propre intelligence plutôt qu'à l'intrusion de « l'intelligence » proclamée du compteur.

Compte tenu des craintes qui viennent d'être énumérées, les compteurs Linky risquent de rencontrer une très forte réticence de la population.

Après avoir délibéré, le quorum vérifié et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DEMANDE** qu'une véritable évaluation indépendante et transparente sur les dangers réels ou supposés de ce compteur et de son pilotage centralisé, soit organisée et suivie d'un véritable débat démocratique, avant tout déploiement accéléré sur notre territoire.

**SOUHAITE** connaître le surcoût engendré par ce changement.

**REFUSE**, en attente de ces précisions toute installation de compteurs Linky sur la commune.

Pour extrait conforme

A Massillargues-Attéou

Le 31 Mai 2016

Le Maire

Aurélie GENOUILLET

The image shows an official circular stamp of the Municipality of Massillargues-Attéou. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MASSILARGUES-ATTÉOU' and '31050'. Overlaid on the stamp is a large, dense, handwritten signature in black ink.